

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOUT 2023 A 18 H

Date de la convocation : 14/08/2023
Nombre de Conseillers : 8
en exercice : 8
en présence : 6
en absence excusée avec pouvoir : 1
en absence : 1
votants : 7

Le jeudi 24 août 2023 à 18 h, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Maligny se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de DESBOIS Martine, Maire présente.

Etaient présents : FAURIE Françoise, FLEURISSON Daniel, HANNOYER Marc, POINSOT Monique, SAUTY Eric.

Etait excusé : POINSOT Armand.

Etait absent : PAILLARD Gérald.

Secrétaire de séance : FAURIE Françoise

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

- Délibération pour le projet de voirie 2024
 - Délibération pour le projet de restauration 2024 de la chapelle
 - Délibération pour le projet de travaux de l'école de Lacanche
- Ajout :
- Information concernant la zone d'accélération d'énergie renouvelable.
-

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil municipal du 17 juillet 2023.

I – Délibération pour le projet de voirie 2024 :

Deux propositions, calculées en HT, ont été présentées pour terminer l'aménagement de la RD36 :

- La première, allant de l'entrée de Maligny à la place de l'église et reprise de trottoirs du numéro 19 de la route d'Arnay (côté impair) au carrefour avec la RD36a :

- Coût total : 53 339,70 €
- Subvention du Conseil Départemental (30 %) : 16 001,91 €
- Autofinancement : 37 337,79 €.

- La seconde, reprenant la première avec l'aménagement supplémentaire de la RD36a, du carrefour à l'entrée du chemin de la salle des fêtes :

- Coût total : 65 492,20 €
- Subvention du Conseil Départemental (30 %) : 19 647,66 €
- Autofinancement : 45 844,54 €.

· Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité à la seconde proposition, au vu de la faible différence du montant de l'autofinancement (8 506,75 €) qui permet de réaliser la globalité des travaux de trottoirs.

II – Délibération pour le projet de restauration 2024 de la chapelle :

La réception des devis concernant le drainage autour de la chapelle, la réfection de la toiture, des murs et du sol, le remplacement des vitraux et la restauration de la porte, est validée.

- Coût total : 46 951,78 €
- Subvention du Conseil Départemental (10,65 %) : 5 000,36 €
- Subvention DETR (30 %) : 14 085,83 €
- Autofinancement : 27 865,88 €.

- Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour effectuer les travaux de restauration de la chapelle.

Avec ces deux projets, voirie et chapelle, les dépenses d'investissement 2024 s'élèveront à 73 701,42 € HT.

III – Délibération pour le projet de travaux de l'école de Lacanche :

La CCPAL a proposé de restituer la compétence scolaire aux communes qui ont une école ou tout au moins que les communes qui ont des élèves dans tel ou tel établissement participent aux dépenses d'investissement en faisant appel à un fond de concours.

Une conférence des maires aura lieu le 5 septembre prochain, avant le prochain conseil communautaire, pour aborder le sujet de la reprise ou non de la compétence scolaire.

- Toute délibération sur la participation de Maligny à un fonds de concours est donc prématurée pour l'instant. Mme le Maire informera le Conseil Municipal des conclusions de la réunion avant de prendre une décision au prochain conseil.

IV – Information concernant la zone d'accélération d'énergie renouvelable :

Le responsable du projet agri-voltaïque VALECO au Bois du Breuil, à Maligny, a contacté Mme le Maire à la suite de la promulgation de la loi n°2023-175 du 10 mars dernier, relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. Cette loi donne la possibilité aux conseils municipaux de définir des zones d'accélération sur lesquelles les projets d'installations d'énergies renouvelables seront facilités et accélérés.

La loi prévoyant un délai de six mois pour que les communes identifient par délibération ces zones d'accélération, le Conseil Municipal met ce sujet à l'ordre du jour du prochain conseil.

V – Informations diverses :

- Un acheteur s'est présenté pour l'acquisition de la maison Vignaud.
- La mairie est toujours en attente d'information de la part de la Commission des impôts pour le devenir de la maison Labussière.

Le prochain Conseil municipal aura lieu jeudi 19 octobre 2023 à 18 h.

Clôture de séance à 18 h 50.